ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sangliers

Question écrite n° 119822

Texte de la question

M. Guy Teissier attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur les inquiétudes liées à la présence de plus en fréquente des sangliers à proximité des riverains marseillais. Ces cinq dernières années, le nombre de sangliers a doublé autour de Marseille. Les femelles peuvent même avoir jusqu'à deux portées par an, amenant à huit le nombre de marcassins qu'elles peuvent avoir chacune. Non seulement la population de sangliers ne cesse de croître mais en plus, elle quitte les massifs pour se rapprocher des riverains. Depuis quelques mois déjà, les sangliers font l'objet d'une inquiétude grandissante, car à plusieurs reprises, des riverains se sont retrouvés en présence de sangliers dans un périmètre proche ou ont été victimes de dégâts occasionnés par leur passage. Certes, les sangliers n'attaquent pas l'homme, mais la laie peut se montrer particulièrement agressive quand elle est accompagnée de ses marcassins. Le 1er janvier dernier, une voiture s'est faite percutée sur l'autoroute A7 par un troupeau de sangliers provoquant un carambolage coûtant la vie à une jeune femme âgée de 22 ans. Le plan de maîtrise du sanglier fourni un cadre d'actions possibles pour lutter contre la prolifération des sangliers au niveau départemental. Il est désormais possible de limiter l'agrainage des sangliers et également de mettre en place des battues. Toutefois ces dernières ne peuvent avoir lieux qu'aux dates de chasse autorisées ce qui en limitent les résultats. Alors que la population de sangliers ne cesse d'augmenter, il lui demande si le Gouvernement prévoit de mettre en place de nouvelles directives pour enrayer ce phénomène.

Données clés

Auteur : M. Guy Teissier
Circonscription : Bouches-du-Rhône (6e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 119822
Rubrique : Animaux
Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement
Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 octobre 2011, page 10971
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)